

AveXpert

SELARL titulaire d'un Office de Commissaire de Justice

***CLAUDE MAQUET
LOIC DEKESTER***

**Commissaires de Justice
(Huissiers de Justice)**

3, place Gambetta

80000 – AMIENS

Téléphone



**PROCES - VERBAL
DE
CONSTAT**

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE ET LE VENDREDI DIX-NEUF AVRIL

A la demande de :

**AGENCE DE GESTION ET DE RECOUVREMENT DES AVOIRS SAISIS ET
CONFISQUES, 98-102, Rue de Richelieu à PARIS (75002), agissant
poursuites et diligences de son représentant légal en exercice pris ce jour
en la personne de département immobilier**

Laquelle m'expose que suivant jugement prononcé le 27.06.2023 par le Tribunal
Correction de BAYONNE contre le
bien immobilier sis 13 Place Alphonse Fiquet à AMIENS (lot 8 cadastré AI39, 43,
149) ayant précédemment fait l'objet d'une saisie pénale immobilière en date du
16.05.2022 a été dévolu à l'ETAT FRANÇAIS.

Qu'il y a lieu de procéder au changement des serrures compte tenu de la vacance
des lieux.

Que pour la sauvegarde des droits de l'AGRASC, elle me requiert afin d'en dresser
procès-verbal de constat.

DEFERANT A CETTE REQUISITION

Je, soussigné Commissaire de Justice membre au sein
de la **Selarl AveXpert**, titulaire d'un Office de Commissaire de Justice à la rési-
dence d'AMIENS (Somme), y demeurant, 3, place Gambetta,

Certifie m'être transporté ce jour à 11h30 :

13, Place Alphonse Fiquet
3^{ème} étage gauche
80000 AMIENS

Où étant et en présence de :

- témoin majeur
- témoin majeur
- serrurerie AMIENS

J'ai procédé aux constatations suivantes :

Ayant préalablement obtenu confirmation par le syndic de copropriété de l'immeuble, SERGIC 1, Rue Henri IV à AMIENS, que les locaux étaient libre de toute occupation physique, je me suis rendu ce jour sur place en présence des personnes précitées et en ayant préalablement prévenu l'agent de garde de la Tour Perret.

Le logement est localisé au troisième étage gauche en quittant l'ascenseur.

Après avoir tapé vainement à la porte du logement, Monsieur , procède alors à l'ouverture du barillet.

Une fois la porte du logement ouverte, je constate le bien immobilier est vide de toute occupation physique.

Des travaux de rénovation complète des lieux sont en cours.

L'installation électrique est neuve et les murs ont été habillés de plaques de plâtre.

Les bandes sont réalisées et les murs en attente de peinture.

















J'ai alors refermé la porte du logement en conservant le jeu de trois clefs correspondant au barillet fraîchement remplacé.

Ayant terminé mes constatations, j'ai de tout ce que dessus dressé le présent procès-verbal sur dix pages pour servir et valoir ce que de droit.

Me Loïc DEKESTER
Commissaire de Justice
(Huissier de Justice)